

**SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS**  
**BRL**  
**Commune de Servian**

**Extrait de l'arrêté N° 2017-II-206 portant institution de servitudes de passage en terrains privés  
d'une conduite d'irrigation du projet Aqua Domitia – maillon biterrois (2<sup>ème</sup> tranche)  
au profit de BRL**

**ARTICLE 1:**

Il est institué au profit de BRL des servitudes de passages conférant le droit d'établir à demeure des conduites d'irrigation appartenant au réseau hydraulique régional concédé à BRL, sur la commune de Servian.

Les terrains grevés de cette servitude sont indiqués sur le plan et l'état parcellaire, annexés à l'arrêté susnommé.

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site <http://www.herault.gouv.fr/>